



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 20 septembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Christophe CHEVRIAU
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Alain DE MACEDO.
M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. François HELIE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Louise MARIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT Suppléé par M. Alain DE MACEDO
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par M. Christophe CHEVRIAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE..

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention de financement de travaux relatif l'extension du réseau d'assainissement de la rue du Meix Pillon à Daix permettant de desservir la parcelle cadastrée 223 AI 235

Les propriétaires de la parcelle cadastrée 223 AI 235 ont sollicité le gestionnaire du service public de l'assainissement de la commune de Daix pour étudier et ainsi permettre le raccordement au réseau d'assainissement de leur habitation.

Il est indiqué que la présence d'un réseau d'assainissement existant sur la rue d'Hauteville permet aux pétitionnaires de se raccorder comme la réglementation le prévoit.

Deux solutions ont ainsi été envisagées :

- soit un raccordement par le biais d'un système de relevage compte tenu du relief de la parcelle à desservir dont le branchement serait raccordé sur la rue d'Hauteville,
- soit un raccordement du branchement de la parcelle à desservir sur un réseau gravitaire à créer rue du Meix Pillon.

La solution consistant à raccorder la parcelle par le biais d'une d'une pompe de relevage dont le réseau se déverserait sur le réseau existant de la rue d'Hauteville n'a pas été retenue par les pétitionnaires, s'évitant ainsi la surveillance et l'entretien des équipements électromécaniques nécessaires installés sur leur parcelle. Ce choix implique le financement par les pétitionnaires de l'extension gravitaire du réseau existant sur la rue du Meix Pillon permettant de desservir leur parcelle.

Une étude faisabilité a permis de confirmer la demande des pétitionnaires en créant une extension du réseau d'assainissement existant de la rue du Meix Pillon à Daix.

L'extension du réseau d'assainissement de la rue du Meix Pillon à Daix prévoit la mise en place d'une canalisation en fonte de diamètre nominal 200 mm sur une longueur de 30,00 ml comprenant la mise en place d'un regard de visite à l'extrémité. Cette extension n'intègre pas la création du branchement permettant de desservir la parcelle des pétitionnaires. Le branchement fera l'objet d'une demande spécifique auprès du délégataire par les pétitionnaires.

Cette extension sera réalisée à la demande et pour le compte de M^{me} et M. Nouvellon qui ont opté pour la création d'un réseau gravitaire spécifique.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue du Meix Pillon à Daix, estimés à 19 422,96 H.T. soit 23 307,55 € T.T.C. et comprenant le coût des travaux, les frais de mission complète de maîtrise d'œuvre hors phase ACT, les frais de raccordement sur le réseau existant, le coût des essais de compactage de tranchée et le coût de vérification de l'étanchéité du collecteur et du regard, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole et refacturés à M^{me} et M. Nouvellon. Cette convention régit les modalités de réalisation de ces travaux et leur financement.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de prendre acte** de la présentation de la présente convention de financement de travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 19 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0